

Parlant en tant que député de l'Ontario, si ce bill devait être adopté sous sa forme actuelle, sans amendement, je ne crois pas qu'il fasse autre chose que parler de la question des consultations dont la coutume a été établie au pays, ou que lui accorder une reconnaissance symbolique. Notre pays n'a pas été édifié parce qu'il devait l'être. Il s'est constitué parce que des gens de différentes régions ont convenu qu'il serait bon de le faire. Cette entente doit être cultivée comme une fleur délicate. Elle ne doit pas être foulée aux pieds. On ne peut tolérer que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) y aille de sa grosse pioche comme il l'a fait il y a quelques jours. On ne peut tolérer que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) refuse, comme il l'a fait à Edmonton, de discuter du partage des revenus pour les municipalités. On ne peut tolérer cette attitude si nous voulons que notre pays soit fort. Notre pays s'est uni et demeurera uni et grandira parce que des hommes de bonne volonté voient certaines raisons de convenir qu'il existe diverses compétences et qu'il doit se tenir des consultations. Je parie que si le pétrole s'était trouvé dans la province de Québec, nous n'aurions pas assisté à cet affront infligé à l'Alberta.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker:** J'ai écouté le discours prononcé par le ministre de l'Industrie et du Commerce avant suspension de la séance. J'ai essayé de voir le bien-fondé des raisons qu'il donne pour refuser les amendements raisonnables que nous voudrions que le gouvernement adopte pour ranimer les consultations.

**M. Gillespie:** Voulez-vous un bill faible ou un bill fort?

**M. Baker:** J'ai écouté et je n'ai rien entendu, tout comme je n'ai pas entendu cette interjection. Je m'attendais à mieux de la part du ministre. Il a parlé en technocrate plutôt qu'en homme public canadien. J'ai entendu un représentant d'un gouvernement qui a tout oublié à propos des consultations, sauf s'il s'agit d'employer la manière forte. Quand ils examineront la question des investissements étrangers ou de la collaboration du gouvernement fédéral avec les gouvernements municipaux ou provinciaux relativement aux affaires urbaines, à l'agriculture et à toutes les questions qui relèvent des divers échelons de gouvernement au Canada, les Canadiens demanderont au gouvernement actuel pourquoi il ne doit pas y avoir de consultations et pourquoi le ministre a déclaré qu'il ne peut y avoir aucune consultation réelle à propos du bill à l'étude. On pourra répondre à ceux qui commencent à mettre en doute le gouvernement actuel.

Il a oublié ce que signifie la confédération. Les problèmes de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas être réglés de la même façon que les problèmes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker:** L'Ontario et le Québec diffèrent considérablement des autres régions du Canada et leurs problèmes appellent des solutions particulières. Voilà l'objet des amendements proposés à l'égard de la consultation: ranimer quelque peu le processus de consultation qui est aussi vieux que le pays. Je constate à regret que la déclaration du ministre a négligé cette vérité élémentaire du fédéralisme canadien. Ces amendements ont été proposés afin d'exprimer cette vérité élémentaire.

Quant au plafond, le ministre a dit que les chiffres étaient arbitraires, ce dont je suis certain car aucune étude

### *Investissement étranger—Loi*

ne semble avoir été faite. On n'aurait probablement pas pu entreprendre une étude visant à établir un niveau acceptable. Si les chiffres sont arbitraires, nous demandons au ministre d'envisager de les changer pour tenir compte des effets de l'inflation depuis le temps où ils ont été établis, inflation causée, comme l'a dit l'honorable député de Peel-Sud (M. Blenkarn), en grande partie par les politiques ou plutôt l'échec des politiques du gouvernement. Nous croyons que les nouveaux chiffres rendraient le bill plus applicable. Les amendements auxquels le gouvernement se trouvera acculé d'une manière ou d'une autre concerneront les mécanismes de consultation et continueront de donner une certaine valeur et une certaine reconnaissance à la réalité de la Confédération. C'est l'aspect le plus important du bill.

● (2140)

[Français]

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, l'étude du bill C-132 arrive bien en retard. Maintenant que le mal est fait, maintenant que les étrangers ont pris possession d'une manière bien solide de nos entreprises du Canada, il est difficile de les faire reculer, et toute loi en ce sens demeure pratiquement sans aucune efficacité.

Pour ce qui est de l'avenir, afin d'empêcher que le même mal se répète dans le domaine de notre économie nationale, le bill C-132 va probablement empêcher que les petites entreprises étrangères viennent s'installer au Canada, à moins que ce soit à l'avantage de celui-ci, qu'elles y soient invitées ou acceptées. Cependant, les grandes sociétés déjà en place seront toujours capables de se glisser d'une façon ou d'une autre et de prospérer à leur rythme normal parmi nos entreprises canadiennes.

Ce ne seront pas les petites amendes de \$10,000 qui les empêcheront, le cas échéant, de poursuivre leur activité.

Le bill C-132 contient assez d'échappatoires pour que les choses continuent de fonctionner de la même façon, tout en nous permettant de dire à tout le monde qu'une loi protège maintenant notre capital canadien et défend au capital étranger de s'installer au Canada, à moins que cela ne soit à notre avantage, que ce soit reconnu et bien apprécié.

Monsieur le président, je ne pense pas qu'il faille être bien malin pour constater que cette amende de \$10,000 peut empêcher les petites entreprises de prendre les risques de s'installer ici, mais non les grandes, de sorte qu'on peut prévoir que cette loi se présente plutôt comme une protection supplémentaire du gros capital déjà installé au Canada, en empêchant la nouvelle concurrence de prendre racine.

A longue échéance, cette loi a sa raison d'être, en ce sens qu'elle prévient les nouveaux investissements par les étrangers, mais elle permettra d'autre part au capital étranger déjà investi chez nous de se développer sans aucune entrave ou pénalité.

Si l'on jette un coup d'œil rapide sur les milliards de dollars en capitaux étrangers déjà investis au pays, peut-on prétendre que la loi découlant du bill C-132 va empêcher la General Motors, par exemple, de grandir et de prospérer sur le sol canadien au bénéfice de ses actionnaires actuels, dont la plupart demeurent aux États-Unis?